



Département d'évaluation
de la recherche

ÉVALUATION DE LA RECHERCHE FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

—
CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2022-2023
VAGUE C



À l'ouverture du fichier Excel « Tableau de données de caractérisation des unités de recherche », il est indispensable d'accepter l'activation des macros (ou des contenus) lorsque le tableur vous y invite, sans quoi le fichier ne pourra pas fonctionner correctement.

Vous constaterez également que le fichier a été verrouillé pour assurer la cohérence de sa structure, ce qui est nécessaire à son traitement automatisé par le Hcéres.

Nous vous remercions donc de ne pas modifier la structure des tableaux.

Table des matières

| | |
|--|----|
| INTRODUCTION..... | 3 |
| QUESTIONS GÉNÉRALES | 3 |
| QUESTIONS SUR LE DOCUMENT D'AUTOÉVALUATION | 4 |
| QUESTIONS SUR LE FICHIER EXCEL « DONNÉES DE CARACTÉRISATION »..... | 9 |
| QUESTIONS SUR LE FICHIER EXCEL « DONNÉES DE PRODUCTION ET D'ACTIVITÉS »..... | 13 |
| QUESTIONS SUR LE PORTFOLIO | 20 |

INTRODUCTION

La présente foire aux questions (FAQ) sur l'évaluation des unités de recherche réunit les réponses apportées par le Département d'évaluation de la recherche du Hcéres aux questions adressées par les établissements et directeurs d'unités de la vague C (entre novembre 2021 et février 2022) au sujet des documents composant le dossier d'autoévaluation à déposer le 15 juin 2022 au plus tard (trames des dossiers d'autoévaluation, tableaux de données caractérisation, production et activités, Portfolio). Cette FAQ vise à accompagner au mieux les entités de recherche lors du renseignement de ces documents. Elle fait référence de manière systématique aux documents mis en ligne sur le site du Hcéres : <https://www.hceres.fr/fr/espace-entites-evaluees>.

En parallèle à cette foire aux questions, le document « REPERES POUR L'AUTOEVALUATION DES UR_Vague C_2022-2023 », en version française et anglaise sur le site du Hcéres (<https://www.hceres.fr/fr/espace-entites-evaluees>) est également source de réponses.

Si vous avez des questions concernant des points non abordés dans cette FAQ ou si vous avez besoin de précision il est possible de nous les adresser à l'adresse suivante : dir.der@hceres.fr

QUESTIONS GÉNÉRALES

| Période d'évaluation | |
|----------------------|---|
| Q. | Sachant que nous avons changé de vague (vague D à C) et que le dernier rapport HCERES (XXX) a porté sur les 5 années précédentes, ce rapport porte-t-il bien sur 2016-21 - au cas duquel 2016 est évaluée deux fois ? |
| R. | Si vous en êtes d'accord et afin d'être calé sur la période considérée pour la vague C, nous vous proposons donc d'inclure (à nouveau) dans votre évaluation l'année 2016. |

| Période d'évaluation | |
|----------------------|--|
| Q. | Concernant le dossier Word d'autoévaluation, sur les premières pages doit être indiqué le nom du directeur. Dans le cas d'un changement de direction doit-on indiquer la direction sortante ou la future direction ? |
| R. | Concernant le nom du directeur, il s'agit du nom du directeur au 31/12/2021 (équipe sortante donc) mais rien ne vous empêche de signaler dans le DAE que la direction va changer. |

| Période d'évaluation | |
|----------------------|--|
| Q. | Concernant l'évaluation de mon unité - le laboratoire XXX -, nous nous posons la question de la période sur laquelle se baser pour le dossier d'autoévaluation. En effet, le XXX est une EA créée le 01/01/2019, suite à la fin de l'ex laboratoire yyy. Les enseignants-chercheurs du XXX proviennent presque tous de l'ex département aaa du yyy. Nous souhaiterions donc avoir confirmation que la période à considérer dans notre bilan est bien celle du 01/2019 au 12/2021. |
| R. | <ul style="list-style-type: none"> - L'unité est évaluée dans sa configuration au 31/12/2021 => donc sous sa forme XXX. - le yyy n'existe plus => il n'est évidemment pas évalué en tant que tel. - Deux périodes sont à prendre en compte dans le bilan : <u>La période 1</u> : du 01/01/2016 au 31/12/2018 => le département aaa du yyy, en insistant sur le bilan et la production des ex-membres de yyy qui ont intégré le XXX. <u>La période 2</u> du 01/01/2019 au 31/12/2021 => le XXX sous sa forme actuelle. <p>La période 1 permettra de comprendre l'historique de XXX, sa trajectoire et de tenir compte de l'activité 2016-2018 des membres du yyy ayant rejoint le XXX. La période 2 sera l'occasion de montrer les évolutions, de faire une autoévaluation de la nouvelle structure = ses points forts et faibles et de mettre en évidence la plus-value en terme de pilotage, activité scientifique, visibilité-attractivité, production...</p> |

| RGPD | |
|-------------|---|
| Q. | Quelles sont les consignes à suivre et à respecter selon le RGPD ? |
| R. | <p>Au sens du RGPD, les données à caractère personnel (y compris la date de naissance) peuvent être collectées sur différentes bases légales parmi lesquelles l'intérêt légitime ou l'exercice d'une mission d'intérêt public (article 6 du RGPD).</p> <p>Dans le cadre fixé par les dispositions du code de la recherche et afin de constituer le dossier d'autoévaluation, le Hcéres sollicite les informations et les pièces utiles à l'exercice de sa mission auprès des établissements et des structures qu'il évalue, et notamment le fichier « Données de caractérisation » qui est à compléter.</p> <p>C'est donc en conformité avec le RGPD que les données à caractère personnel ainsi collectées seront traitées pour permettre l'évaluation de l'unité par le comité d'évaluation du Hcéres (finalité du traitement) au titre de sa mission d'intérêt public (base légale).</p> |

| Participation aux instances de l'établissement | |
|---|--|
| Q. | Un encart est-il prévu dans les tableaux pour faire figurer la participation des enseignants-chercheurs au sein des instances de l'établissement ? Certains membres des unités sont des membres élus et l'unité souhaite valoriser son implication ? A quel endroit mentionner ces missions ? |
| R. | <p>Ces missions peuvent être considérées comme faisant partie du rayonnement de l'unité. L'unité peut développer un paragraphe sur ce sujet dans son DAE (domaine 2 : Attractivité, référence 1 : L'unité est attractive par son rayonnement scientifique...) : Implication de l'unité dans les instances locales, nationales, internationales...</p> <p>La liste peut soit apparaître directement dans le DAE, soit en annexe du DAE, soit en rajoutant une rubrique dans l'onglet 10 "indices de reconnaissance" du fichier données de production.</p> |

| Les fichiers Excel « données de caractérisation » et « données de production et d'activités » | |
|--|---|
| Q. | <p>Nous rencontrons des difficultés dans la complétude des fichiers excel, à savoir que nous avons supprimés les macros des fichiers afin de pouvoir les renseigner.</p> <p>Est-ce que cela ne va pas poser de problème pour le traitement de données ?</p> |
| R. | <p>Le fichier dispose de plusieurs niveaux de validation et de configuration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des macros pour adapter le contenu du fichier en fonction des caractéristiques de l'unité concernée (nombre d'équipes, de sites, etc.) - Des contrôles de listes de valeurs de façon à respecter le format de saisie attendu. <p>En effet, veuillez noter que les fichiers que votre établissement déposera dans la plateforme prévue à cet effet seront soumis à un contrôle de cohérence lors du dépôt. Si les données saisies ne respectent pas les listes de valeurs attendues notamment, le fichier ne pourra pas être déposé. Afin de vous permettre d'anticiper d'éventuels anomalies dans les saisies, le Hcéres mettra à disposition une application web de test des fichiers pour début avril 2022 au plus tard.</p> <p>Pour vous faciliter la saisie, vous pouvez travailler dans un fichier temporaire dans lequel les macros sont désactivées (après les avoir activées dans un premier temps pour configurer le fichier en fonction du contenu de l'onglet « 1. Informations administratives »).</p> <p>Veuillez à bien respecter les listes de valeurs attendues (cf. onglet « Nomenclatures »).</p> <p>Dans un deuxième temps, vous devrez copier-coller les informations saisies dans le fichier initial dans lequel aucune macro ou contrôle n'est désactivé afin de vous assurer du bon format du fichier.</p> |

| Organisation et le fonctionnement de l'unité | |
|---|---|
| Q. | <p>Dans le rapport, il nous est demandé toute une partie opérationnelle, incluant l'organisation et le fonctionnement de l'unité.</p> <p>Cependant, il n'y a pas de place pour fournir le règlement intérieur, les circuits d'entrée et de sortie, les formations obligatoires...</p> <p>Où puis-je mettre ces infos ? Un portfolio d'unité en plus des portfolios d'équipes ?</p> |
| R. | <p>Il est tout à fait possible de rajouter des documents en annexe du DAE. Ils ne seront pas examinés comme ceux du portfolio mais plus comme un appui d'un développement du DAE (ce sont ainsi des sortes de "documents ayant valeur de preuve").</p> <p>Vous pouvez aussi décrire les documents internes à l'unité (livret du nouvel arrivant, règlement intérieur, circuit RH, contraintes ZRR, cahier de labo, ...) sans nécessairement les fournir, leur seule existence est déjà le signe d'une organisation efficace (les experts pourront parfois être amené à vous les demander par la suite).</p> |

QUESTIONS SUR LE DOCUMENT D'AUTOÉVALUATION

| Taille du DAE | |
|---------------|--|
| Q. | Y a-t-il des préconisations quant à la longueur du DAE ? |
| R. | <p>La taille du DAE est effectivement une question sensible et il est assez difficile de donner des éléments de cadrage très stricts.</p> <p>Les dossiers trop longs ne sont jamais rejetés par le Hcéres (sauf éventuellement pour des problèmes techniques lors du dépôt sur Pélican : la taille totale des fichiers ne doit pas dépasser 50 Mo).</p> <p>Le DAE est le document le plus important mis à la disposition du comité d'experts : un DAE bien rédigé, suffisamment synthétique mais aussi détaillé au juste niveau sera une base très positive pour le travail d'expertise.</p> <p>Il faut éviter deux écueils :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- un rapport trop synthétique : les experts vont demander de nombreux compléments au DU ou alors passer à côté de points essentiels. 2- un rapport trop touffu : les experts vont se perdre dans les détails sans être guidés vers l'essentiel... <p>Cela étant dit, la taille va dépendre du nombre d'équipes... entre 40 et 80 pages (par exemple) avec éventuellement des annexes (listes de productions, documents particuliers qu'ils vous semblent importants de porter à la connaissance des experts,).</p> |

| Structure du DAE | |
|------------------|---|
| Q. | Références et critères dans le DAE |
| R. | <p>En ce qui concerne le DAE des unités de recherche : Les critères sont plus des guides qui permettent d'éclairer chaque référence: cela donne une idée des attentes et du sens de la référence. Il est tout à fait possible (même souhaitable dans la plupart des cas) de ne rédiger qu'un seul paragraphe pour toute une référence. Certains critères peuvent ne pas s'adapter à la politique d'une UR dans ce cas ce n'est pas grave, inutile d'en parler. Vous pouvez aussi répondre à une référence avec d'autres critères (que nous n'avons pas listés) qui peuvent être plus pertinents (compte tenu de la politique et de la feuille de route de l'unité).</p> |

| Structure du DAE | |
|------------------|---|
| Q. | On a bien compris qu'il faut conserver la structure proposée dans la trame du document (e.g. 1 : Présentation de l'unité ; 2 : Profil d'activités ...). Toutefois, peut-on travailler sur le visuel du document en ajoutant des éléments graphiques (e.g. des graphiques pour représenter des résultats, la structure de l'unité, etc.) ? |
| R. | Il est en effet préférable de conserver la structure proposée, mais vous pouvez, si vous le souhaitez, agrémenter le texte de graphiques, de photographies d'installations, de tableaux, etc. |

| Equipe / Axe | |
|---------------------|--|
| Q. | Notre UMR ne fonctionne pas par équipe mais par AXE. Est-il possible d'indiquer quelque part cela ? (utile pour le décompte de la bibliographie par exemple). |
| R. | <p>Quelques points de définition :</p> <p>A l'échelle du Hcéres, les UR se départagent en deux grands ensembles : les unités dont l'activité est structurée par équipe ou par thème. Cette bipartition est à relativiser puisque dans la pratique, des axes, départements ou bien encore des pôles peuvent constituer une équipe au sens Hcéres.</p> <p>Ainsi, si l'on doit définir ce qui caractérise une « équipe », il convient d'insister sur le fait qu'elle incarne un collectif rassemblé par un objet scientifique clairement défini autour duquel s'organise une activité pérenne, développée par des personnels affectés dont les activités sont coordonnées par un responsable « d'équipe ». A l'échelle de l'unité, « l'équipe » bénéficie d'une reconnaissance (allocation d'un budget de fonctionnement, représentation au sein du Conseil de laboratoire...) et son activité participe de la caractérisation de l'unité auprès des tutelles. Par défaut, un thème est caractérisé par une structuration plus lâche où les effectifs sont moins stabilisés et peuvent contribuer à plusieurs thèmes, et où les actions de recherche sont moins orientées vers des objectifs clairement définis...</p> <p>Donc, si votre structuration relève plus de la catégorie « thème », il faut le préciser dans votre exposé et vous pouvez développer les caractéristiques et spécificités de cette structuration dans le domaine 1 du référentiel d'évaluation, en prenant notamment appui sur les attendus de la référence 2.</p> |

| DAE mono- ou pluri-équipe | |
|----------------------------------|--|
| | Il n'existe pas de paramètres liés au volume des effectifs pour décider entre un DAE mono ou multi-équipes. Cette question relève plus des choix opérés par l'unité en termes de structuration de son activité scientifique. |

| Langue de rédaction du DAE | |
|-----------------------------------|---|
| Q. | Est-il possible de rédiger les domaines d'évaluation propres à l'institut (1 & 2, et une partie du domaine 3) en français, et de pouvoir ainsi utiliser les deux langues dans le référentiel UR ? Ou souhaitez-vous que le rapport soit rédigé en une seule langue, Français ou Anglais ? |
| R. | Il est préférable que le document d'autoévaluation soit rédigé en une seule langue. |

| | |
|----|---|
| Q. | Le français est-elle bien la langue demandée pour la rédaction du dossier ? |
| R. | Concernant les unités en SVE, il est recommandé de choisir l'anglais comme langue de rédaction. |

| DAE | |
|------------|---|
| Q. | <p>1/ Dans la partie « Profil d'activités » la partie « Encadrement de la recherche » semble limitée aux doctorants et post-doctorants ? Ne doit-on pas (ou ne peut-on pas ?) intégrer nos activités d'encadrement d'étudiants de Licence ou Master ? Idem pour les activités d'enseignement ?</p> <p>2/ Peux-t-on limiter la dotation récurrente à de « l'argent frais » fourni par chaque tutelle ou doit-on, inclure aussi une évaluation de ce qui est mis à disposition par les tutelles (e.g. locaux, électricité, salaire des agents, etc.) ?</p> <p>3/ A propos du critère C3 « L'unité mutualise une partie de ses ressources propres pour favoriser notamment les activités collectives de recherche et l'émergence de thématiques novatrices » de la référence 1 du Domaine 1 (Profil, ressources et organisation de l'unité) : S'agit-il de mutualiser les ressources en interne (i.e. entre les tutelles de EIO) ou aussi avec d'autres partenaires extérieurs ?</p> |

| | |
|----|--|
| R. | <p>1/ Il s'agit ici de considérer la formation par la recherche (doctorants, post-doctorants) l'enseignement des EC sauf implication dans des EUR, SFRI ... adossés à votre recherche est à exclure de ce profil d'activité.</p> <p>2/ La dotation est effectivement ce que vous recevez en « argent frais » chaque année de vos tutelles.</p> <p>3/ Il s'agit ici de savoir si dans votre politique d'unité, vous prévoyez sur vos ressources propres une somme pour favoriser les activités collectives et l'émergence de thématiques novatrices</p> |
|----|--|

Annexes au DAE

| | |
|----|---|
| Q. | Concernant les annexes, il est indiqué dans le DAE MSH « une annexe listant l'ensemble de la production scientifique résultant directement de son animation scientifique » : est-ce à dire que nous sommes limités à cette seule annexe ou nous pouvons en ajouter d'autres qui nous sembleraient pertinentes ? |
| R. | Il est possible de rajouter des annexes jugées pertinentes par l'entité de recherche. |

Contribution à l'adossement d'enseignements innovants à la recherche

| | |
|----|---|
| Q. | Où développer l'item « Contribution à l'adossement d'enseignements innovants à la recherche » qui apparaît dans le profil d'activités. Dans le DAE ? dans le Portfolio ? |
| R. | <p>Cela peut être dans les deux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dans le DAE pour décrire la politique de l'unité sur ce thème, - comme document du portfolio, si l'unité considère que c'est un point très important de son activité et qu'elle souhaite vraiment le mettre en évidence. |

Contribution à l'adossement d'enseignements innovants à la recherche

| | |
|----|--|
| Q. | "Contribution à l'adossement d'enseignements innovants à la recherche (EUR, SFRI, etc.)" Pour les EC, cela correspond-il aux 50 % d'activités d'enseignement ? |
| R. | Concernant la contribution à l'adossement d'enseignements innovants, les enseignements classiques qu'assument les EC ne rentrent pas dans cette catégorie car ils sont la part « normale » de leurs missions. Par contre s'ils ont monté des enseignements labellisés (EUR, SFRI ou autres) issus des connaissances des travaux de recherche de leur unité, ceux-ci doivent être mentionnés; |

Expertise technique

| | |
|----|---|
| Q. | Expertise technique (pouvoirs publics aux niveaux national et régional, entreprises, instances internationales (FAO, OMS, ...)) Le Hcéres inclut-il dans cette question les prestations d'analyses faites pour le secteur académique, industriel, et collectivités ? |
| R. | <p>Si les « prestations d'analyse » sont des activités qui consistent à utiliser les plateaux techniques, les outils de métrologie, les logiciels de l'UR pour le compte de partenaires tiers sans réelle activité de recherche alors cela entre plutôt dans la rubrique : « valorisation, transfert, innovation ». C'est vraiment de la prestation (cela peut être intéressant financièrement, cela permet de "fidéliser" des partenaires pour aller ensuite vers de véritables collaborations mais cela reste d'un apport limité à la science).</p> <p>Si ce sont des activités pour lesquelles il y a une véritable analyse et un apport d'expertise aux pouvoirs publics, industriels... (participation à des instances de normalisation, participation à des conseils scientifiques d'organismes publics, rédaction de notes à destination des pouvoirs publics, etc.) alors c'est une activité d'expertise technique.</p> |

QUESTIONS SUR LE FICHIER EXCEL « DONNÉES DE CARACTÉRISATION »

En tant que tutelle dépositaire (responsable du dépôt des documents), vous avez renseigné la ligne 13 de l'onglet « 1. Informations administratives ». Nous vous demandons de remettre le nom de votre établissement à la ligne 20 (ou 24 pour les organismes de recherche), en plus des autres tutelles, ce qui permettra d'activer les menus déroulants du premier tableau de l'onglet « 3. Ressources financières ».

| Données de caractérisation | |
|-----------------------------------|---|
| Q. | Dans ce fichier Excel de caractérisation, doit-on mentionner les VSC, VSN et stagiaires ? |
| R. | Oui, s'ils sont restés plus de 3 mois |

| Onglet 1. Informations administratives | |
|---|---|
| Q. | Que signifie « Domaines applicatifs » ? |
| R. | Les domaines applicatifs se différencient des domaines disciplinaires dans le sens où il s'agit de souligner que la production de connaissances opérée par le laboratoire vient ajouter à la compréhension d'enjeux ou de problématiques partagées par différents secteurs disciplinaires. La saisie est libre. |

| Onglet 1. Informations administratives | |
|---|--|
| Q. | <ul style="list-style-type: none"> - Dans ces lignes, on ne peut pas indiquer une école doctorale hors de la vague C : quelle en est la raison ? - Comment préciser le nom et le numéro de l'ED hors vague C si on indique « Autre école doctorale » ? |
| R. | Il nous a semblé plus probable que dans la majorité des cas les ED concernées seraient celles de la vague C. Cependant, si tel n'est pas le cas, vous pouvez tout à fait choisir dans le menu déroulant « AUTRE ED » puis effacer dans la barre de formule ou directement dans la cellule et renseigner le nom de l'ED qui vous intéresse. |

| Onglet 2.1 - RH-personnel | |
|----------------------------------|---|
| Q. | Comment renseigner un personnel permanent sur deux équipes ? |
| R. | Indiquer dans la cellule « Nom », à côté du nom de la personne, le nom des deux équipes (Equipe XXX et Equipe YYY) en reprenant les mêmes noms que ceux renseignés dans le tableau « 1. Informations administratives », et indiquer un seul nom d'équipe dans la colonne « Nom de l'équipe interne ». |

| Onglet 2.1. RH-personnel | |
|---------------------------------|--|
| Q. | Est-il possible de renseigner outre le « Panel disciplinaire » aussi les « Sous-panels disciplinaires », ? Si oui où ? |
| R. | Cela n'a pas été prévu, car nous avons privilégié une lecture de cette dimension à l'échelle des sections CNU (ou CoNRS) de rattachement des personnels. |

| Onglet 2.1 - RH-personnel | |
|----------------------------------|--|
| Q. | Que faut-il comprendre par « date d'arrivée dans l'unité » ? |
| R. | C'est la date de 1 ^{ère} embauche. |

| Onglet 2.1 - RH-personnel | |
|----------------------------------|--|
| Q. | Nous sommes une unité implantée sur plusieurs sites (4 au total). Les équipes que nous référençons dans le formulaire correspondent à nos départements scientifiques, nos plateformes, et notre service d'appui. Autant nous pouvons indiquer pour ces départements ou plateformes plusieurs Ecoles doctorales, autant il est impossible de le faire lorsqu'une équipe est multi-sites, en laissant la possibilité de renseigner plusieurs codes postaux. Dans ce cas, comment devons-nous procéder ? |
| R. | L'indication de la localisation géographique peut être importante pour des unités multi-sites afin de fournir un éclairage "aménagement du territoire". L'objectif principal est d'avoir des éléments RH (connaître le lieu d'exercice principal de chaque personnel de l'unité). Pour les équipes, qui sont effectivement construites sur une logique disciplinaire (plus que géographique!) il est intéressant de présenter cet aspect dans le DAE. Au niveau de l'Excel vous devez choisir d'indiquer pour chaque équipe le lieu avec le poids de permanents de l'équipe le plus important. Il faut surtout que cette donnée soit juste dans l'onglet "RH-Personnel" |

| Onglet 2.2 - RH-doctorants | |
|-----------------------------------|--|
| Q. | Quels doctorants doivent-ils être listés ? |
| R. | - les doctorants ayant soutenu dans la fenêtre 2016-2021, avec une inscription éventuellement antérieure à 2016, plus les présents inscrits à partir de 2016 n'ayant pas encore soutenu ; - les doctorants inscrits dans la fenêtre 2016-2021 quelles que soient les dates de soutenance. |

| Onglet 2.2 - RH-doctorants | |
|-----------------------------------|---|
| Q. | Peut-on, ou doit-on faire apparaître les doctorants qui ne sont pas inscrits dans nos écoles doctorales, qui n'ont pas réalisé leur thèse dans nos locaux, pour lesquels un de nos chercheurs est positionné en co-direction avec un partenaire universitaire d'un autre site, et même à l'étranger ? |
| R. | Non. |

| Onglet 2.2 - RH-doctorants | |
|-----------------------------------|---|
| Q. | Lorsqu'un doctorant suit son directeur de thèse au milieu de sa thèse dans un autre laboratoire hors site, comment l'indiquer puisqu'il ne s'agit pas d'un abandon et qu'il n'existe pas de colonne "observation" ? |
| R. | Vous pouvez ajouter cette observation dans la cellule dans laquelle vous indiquez le nom du doctorant (après le nom en question). |

| Onglet 2.2 - RH-doctorants | |
|-----------------------------------|---|
| Q. | Un contrat commencé en 2015 mais finissant en 2018 ou bien un doctorant ayant soutenu en 02/2022 sont des cas bloquants dans le fichier Excel. Pour illustrer par un exemple : un contrat de xxx k€ sur 4 ans a débuté en 2021 doit-on faire figurer la somme totale ou bien un quart de la somme pour lisser sur la durée ? |
| R. | Le fichier données de caractérisation, comme celui de production, sont à remplir avec les chiffres mis à jour le 31/12/2021. Donc un doctorant qui a soutenu en 2022 doit être indiqué comme n'ayant pas soutenu au 31/12/2021. Pour la question relative au contrat : Dans le fichier de caractérisation : l'objectif est de montrer la capacité financière de l'UR : il faut indiquer la part des crédits (du contrat) ouverts en 2021. Dans le fichier données de production : l'objectif est de montrer la capacité de l'unité à obtenir des contrats ambitieux : il faut mettre la totalité de la somme (en 2021 : l'UR a pu négocier un contrat de xxx k€ dont un quart pourra être dépensé en 2021). |

| Onglet 3. Ressources financières | |
|---|--|
| Q. | Une université n'est pas tutelle des UPR, mais un établissement de rattachement. Cependant, les UPR bénéficient d'une dotation récurrente de cette université. Or, dans l'onglet « 1. Informations administratives » seuls les établissements/organismes renseignés comme tutelles peuvent ensuite apparaître comme sources de dotations récurrentes dans l'onglet « 3. Ressources financières ». Comment renseigner la dotation d'un établissement de rattachement pour les UPR ? |
| R. | Pour une UPR qui reçoit un financement d'un établissement de rattachement, le plus simple est d'alimenter l'onglet « 1. Information administratives » comme si cet établissement était tutelle, ce qui permettra d'indiquer les montants dans l'onglet « 3. Ressources financières ». Il est conseillé de rappeler dans le document d'autoévaluation que cet établissement n'est pas tutelle bien qu'il apporte un financement. |

| Onglet 3. Ressources financières | |
|---|--|
| Q. | Dans l'onglet « 3. Ressources financières » pourquoi, même si le contenu est activé, rien n'apparaît dans le menu déroulant. |
| R. | Ce menu déroulant s'alimente à partir des informations sur les tutelles de l'unité, saisies dans le premier onglet « informations administratives ». |

| Onglet 3. Ressources financières | |
|---|--|
| Q. | Dans l'onglet « 3. Ressources financières » du fichier « Données de caractérisation », la somme qui doit être reportée dans chaque colonne (année) correspond bien à la somme totale allouée au partenaire du projet à la signature du contrat et non au montant ventilé sur les différentes années du projet ? |
| R. | L'objectif de cet onglet est de porter à la connaissance du comité les capacités financières annuelles de l'unité au cours du contrat quinquennal => les moyens qu'elle est capable de mobiliser pour son activité. Pour le premier tableau, il s'agit des dotations annuelles des tutelles. Dans le second tableau, il s'agit de toutes les sommes notifiées année par année de chaque contrat. Les sommes allouées par les partenaires à la signature du contrat vont apparaître dans le document Excel « Données de production et d'activités » : onglet 9 (contrats académiques) et onglet 12 (contrats industriels). Ici on juge plus de la capacité de l'unité à développer une activité contractuelle. |

| Onglet 3. Ressources financières | |
|---|---|
| Q. | Concernant le montant à indiquer pour la masse salariale dans l'onglet 3 du fichier « données de caractérisation », doit-on prendre en considération seulement ½ du salaire des enseignants-chercheurs (part « recherche ») ou bien la totalité ? |
| R. | Ici on demande, pour les EC, la totalité du salaire chargé. |

| Onglet 3 – Ressources financières | |
|--|--|
| Q. | Où faire apparaître les projets de maturation avec les SATT (= PIA) ? Les montants correspondants doivent-ils être comptés dans la ligne « ressources propres obtenues sur AAP nationaux, incluant le PIA, sachant qu'il ne s'agit pas vraiment d'un AAP, ou bien dans la dernière ligne « ressources issues de la valorisation » ? |
| R. | Lorsque nous dressons la liste des productions demandées aux unités nous essayons d'être exhaustifs tout en essayant d'être mesurés. Cet aspect maturation n'apparaît pas directement dans nos « listes ». Comme toujours, il faut essayer de répondre au mieux dans l'esprit de l'évaluation : les projets de maturation sont le signe de la vitalité de l'unité dans son activité de valorisation et de transfert. Nous proposons soit de rajouter une annexe au DAE avec la liste des projets de maturation, soit de rajouter une rubrique à l'onglet 11 « brevets... ». Le travail de maturation permettant souvent de déposer un brevet, de réindustrialiser un produit... Les montants obtenus apparaissent dans le fichier de Caractérisation : dans la partie ressources de valorisation. |

| Onglet 3. Ressources financières | |
|---|---|
| Q. | Faut-il prendre le terme de "montant notifié" au sens comptable du terme, c'est à dire le montant disponible à l'année considérée (incluant les reports des éventuels montants non dépensés des années précédentes) ou bien faut-il considérer uniquement les nouvelles dotations ? |
| R. | L'objectif est de donner aux experts une vision de la capacité de l'unité à mobiliser des moyens financiers pour effectuer son activité. Il s'agit de toutes les sommes notifiées année par année de l'ensemble des contrats. |

| Onglet 3. Ressources financières | |
|---|--|
| Q. | Où faire apparaître les ressources propres récurrentes du laboratoire (c'est à dire la "réserve" du laboratoire qui est reportée tous les ans ? (on ne parle pas ici des ressources propres obtenues sur des appels à projets ou de la valorisation qui seront indiquées lignes 48,49, 50 et 51 de cet onglet) |
| R. | L'objectif de cet onglet est de porter à la connaissance du comité les capacités financières annuelles de l'unité au cours du contrat quinquennal => les moyens quelle est capable de mobiliser pour son activité. Pour le premier tableau il s'agit des dotations annuelles des tutelles. Les ressources récurrentes sont bien la dotation que reçoit l'unité de façon (en général) pérenne de chacune de ses tutelles. |

| Onglet 4. Occupation des locaux | |
|--|---|
| Q. | Le fichier Excel de caractérisation demande en onglet 4-Occupation des locaux, les surfaces administratives et les surfaces techniques mais pas les surfaces recherche : comment compléter alors cet onglet ? |
| R. | Vous pouvez indiquer les surfaces recherche dans la rubrique autre et l'indiquer dans le DAE. |

QUESTIONS SUR LE FICHIER EXCEL « DONNÉES DE PRODUCTION ET D'ACTIVITÉS »

| Listes de revues | |
|---|--|
| | L'insertion de nouvelles revues dans les listes mises à disposition des communautés scientifiques est effectivement réalisée dans le cadre des mises à jour des guides des produits et des activités de la recherche. Le Hcéres est actuellement engagé dans une période de renouvellement des conseillers scientifiques (CS) en charge de constituer les groupes de travail qui œuvrent à l'édition des guides. Une fois les nouveaux CS recrutés, ils pourront commencer à programmer ces mises à jour. |
| Fichier Excel + onglet 3 | |
| Q. | Les premiers trois des onglets peuvent être transformés en fichier .doc. Est-ce que cette « liste » doit reprendre les mêmes questions que le fichier Excel ? Un point important en chimie sont les conférences (présentés, réalisés, organisés etc) Le seul endroit où on pourrait les afficher une partie de ces informations est "autres" dans l'onglet 3. Est-ce que cela est correct ? |
| R. | Lorsque nous dressons la liste des productions demandées aux unités nous essayons d'être exhaustifs tout en essayant d'être mesurés... On nous reproche, soit d'oublier des choses, soit de demander trop de choses.... Il y a évidemment des incontournables : publication dans des revues phares, participations aux congrès internationaux de la discipline,... mais il y a aussi beaucoup d'autres choses qui peuvent avoir plus ou moins d'importance. Le réponse que j'apporte : vous devez (au-delà des incontournables) mettre en évidence les productions qui appuient et justifient une politique affirmée de votre unité : il faut donc garder les rubriques essentielles pour votre domaine mais vous pouvez aussi rajouter toutes les rubriques importantes pour votre communauté ou pour éclairer tel ou tel point de la politique de l'unité. => donc vous pouvez rajouter une rubrique à l'onglet 3 => vous pouvez adapter les rubriques pour introduire les congrès. Il est aussi possible de développer cet aspect dans le texte du document autoévaluation (avec une liste en document complémentaire). L'idée générale est vraiment d'adapter le cadrage général aux spécificités de chaque unité. |
| Publications et d'activités des enseignants-chercheurs | |
| Q. | Nous ne savons pas où faire apparaître certaines catégories de publications et d'activités des enseignants-chercheurs : 1- les rubriques dans les encyclopédies juridiques et les fascicules de jurisclasseur 2- les chroniques périodiques de jurisprudence par rapport à l'intitulé "notes de jurisprudence" 3- les chroniques des décisions d'organisations internationales 4- les chroniques de sentences arbitrales 5- les chroniques thématiques dans une revue 6- les encyclopédies juridiques accessibles en ligne 7- la direction scientifique d'un colloque 8- les articles de blogs scientifiques |
| R. | Pour ce qui relève des catégories de publications, différentes disciplines, comme le droit, ont des productions scientifiques spécifiques à leur champ d'activités. Dans cette situation, vous avez la possibilité d'ajouter ces catégories de publications à celles présentées dans les onglets relatifs à la production. Pour les articles de blogs scientifiques, si le propos est à destination du "grand public", ils peuvent s'inscrire dans l'onglet 15. Il en va de même pour les encyclopédies juridiques accessibles en ligne. Néanmoins, si vous considérez que ces éléments s'adressent plus spécifiquement au monde professionnel, vous pouvez créer vos catégories dans l'onglet 14. Les directions scientifiques de colloque sont à indiquer contextualiser dans le DAE et à présenter dans l'onglet 10 du fichier de productions. |

| Onglet : activité scientifique | |
|---------------------------------------|--|
| Q. | Certains chercheurs ont du mal à compléter certains onglets en ce qui concerne l'activité scientifique : faut-il décompter l'évaluation d'article ? Est-ce que le PEDR rentre dans a catégorie des indices de reconnaissance? Dans organisation de colloques, doit on inclure l'organisation de symposiums dans des colloques ? |
| R. | Non cela fait partie de l'activité « normale » attendue d'un chercheur ou enseignant-chercheur. Non le PEDR ne rentre pas dans la catégorie des indices de reconnaissance Oui vous pouvez bien sûr inclure l'organisation de symposiums dans des colloques |

| Onglet 1. Journaux - revues | |
|------------------------------------|---|
| Q. | Pour la bibliométrie, nous devons récapituler les articles sur les 6 dernières années cependant pouvez-vous me dire si les preprints sont pris en considération ? |
| R. | Concernant les publications à mettre à jour jusqu'au 31/12/2021, les pré-prints qui sont des versions acceptées sont bien sûr à prendre en compte. |

| Onglet 2. Ouvrages | |
|---------------------------|---|
| Q. | En ce qui concerne les thèses : Où les indiquer en tant que production ? |
| R. | Il n'était pas prévu de mettre la liste des thèses, mais si l'unité considère que c'est un point important : soit rajouter un tableau dans l'onglet « autres produits » ou produire une liste en annexe du DAE. |

| Onglet 3. Production dans des colloques/ congrès, séminaires de recherche | |
|--|---|
| Q. | L'onglet 3 « Production dans des colloques/ congrès, séminaires de recherche » semble concerner uniquement les SHS et ST. Si nous comprenons correctement, cela signifie que notre unité - étant en SVE - nous ne devons pas mentionner nos valorisations dans des actes de colloques (éditions, articles). Plus largement, il semble qu'il ne soit pas non plus attendu que l'on fournisse la liste des communications orales (ou par affiche) lors de congrès ou séminaires. Est-ce bien le cas ? |
| R. | Oui c'est bien cela, mais il vous est tout à fait possible de faire mention de ces productions dans votre DAE. |

| Onglet 3. Production dans des colloques/ congrès, séminaires de recherche | |
|--|---|
| Q. | Dans le cadre du bilan d'une UMR, je souhaite remplir l'onglet "3 - Production dans des colloques / congrès, séminaires de recherche" et je voulais savoir si notamment dans la partie "Autres produits présentés dans des colloques " il fallait noter les présentations orales réalisées (même sans Articles publiés). |
| R. | Lorsque nous dressons la liste des productions demandées aux unités nous essayons d'être exhaustifs tout en essayant d'être mesurés... On nous reproche, soit d'oublier des choses, soit de demander trop de choses... Il y a évidemment des incontournables : publication dans des revues phares, participations aux congrès internationaux de la discipline,... mais il y a aussi beaucoup d'autres choses qui peuvent avoir plus ou moins d'importance. Le réponse que j'apporte : vous devez (au-delà des incontournables) mettre en évidence les productions qui appuient et justifient une politique affirmée de votre unité : il faut donc garder les rubriques essentielles pour votre domaine mais vous pouvez aussi rajouter toutes les rubriques importantes pour votre communauté ou pour éclairer tel |

| | |
|--|--|
| | <p>ou tel point de la politique de l'unité. => donc vous pouvez rajouter une rubrique à l'onglet 3</p> <p>=> vous pouvez adapter les rubriques pour introduire les présentations orales réalisées. Il est aussi possible de développer cet aspect dans le texte du document autoévaluation (avec une liste en document complémentaire).</p> <p>L'idée générale est vraiment d'adapter le cadrage général aux spécificités de chaque unité.</p> |
|--|--|

| Onglet 3. Production dans des colloques/ congrès, séminaires de recherche | |
|--|---|
| Q. | À propos de l'intégration au fichier des publications d'actes de colloque sous forme d'ouvrages (comme c'est souvent le cas pour nous en droit), et non dans des revues. Le tableau sur la production dans les colloques (onglet 3) fait simplement apparaître (colonne 3) le nom de la revue de publication. Faut-il simplement mettre dans cette case le nom de l'éditeur lorsqu'il s'agit de la publication d'un colloque sous forme d'ouvrage et non dans une revue ? |
| R. | Vous pouvez rajouter une rubrique à l'onglet 3 et l'adapter pour faire mention de ce type de publication. |

| Onglet 5. Ressources scientifiques et technologiques / Onglet 5. Brevets, licences et déclarations d'invention | |
|---|---|
| Q. | Onglet 5. RESSOURCES SCIENT & TECHNO et Onglet 11. BREV, LICENCES, DECL INV : ces 2 onglets contiennent une rubrique « Logiciels ». Y a-t-il une nuance entre ces 2 rubriques ? |
| R. | Onglet 5 : ce sont les logiciels que l'unité a développés pour ses besoins, son activité... Un peu comme une UR qui a développé un banc d'essai. Onglet 11 : ce sont les logiciels que l'UR valorise => ils sont en vente commerciale, accessibles en open source et maintenus. Le parallèle : le banc d'essai conduit à des dépôts de brevets qui sont ensuite valorisés (licence, vente, et.). |

| Onglet 6 – Développements instrumentaux et méthodologiques | |
|---|---|
| Q. | Pour les développements instrumentaux, qu'entendez-vous par plateforme ? les plateformes techniques des unités, ou seulement les plateformes labellisées, et quel type de labélisation ? locale, régionale, nationale ? |
| R. | Les deux, en mentionnant celles qui sont labellisées ainsi que le type de labélisation. |

| Onglet 9 - Contrats de recherche | |
|---|---|
| Q. | Dans quelle case de l'onglet 9 « Contrats de recherche » doit-on faire apparaître les financements FEDER ? |
| R. | Les FEDER étant pilotés par les régions (mais sur fonds européens), nous proposons de mettre cela dans la rubrique « collectivités territoriales » mais en spécifiant bien FEDER. |

| Onglet 9 - Contrats de recherche | |
|---|---|
| Q. | Contrats de recherche" : quel montant total faut-il indiquer : le montant touché par le labo ? le montant total touché par l'ensemble du consortium ? faut-il compter la masse salariale des personnels permanents ? |
| R. | Au niveau de ce fichier excel on juge plus de la capacité de l'unité à développer une activité contractuelle, sa réussite aux appels compétitifs... L'idéal serait d'afficher les deux (dans la case montant) : par exemple : 10 M€ dont 1,5 M€ pour l'unité. |

| Onglet 9 - Contrats de recherche | |
|---|--|
| Q. | Les unités ne sont pas certaines des informations à saisir pour les montants des contrats : faut-il indiquer l'ensemble du montant du contrat, tous partenaires confondus, en incluant les coûts des personnels permanents ? Ou bien le montant doit-il être restreint à la somme allouée au laboratoire ? |
| R. | Dans données de caractérisation, c'est la capacité financière de l'unité qui est regardée : donc les sommes effectivement ouvertes pour l'unité. Dans données de production c'est sa capacité à construire et obtenir des projets ambitieux : c'est la totalité du programme. |

| Onglet 9 - Contrats de recherche | |
|---|--|
| Q. | Le montant total en k€ H.T. est à indiquer pour chaque projet. Ce montant correspond-il au montant total du projet ou bien seulement à la partie du projet gérée par l'UMR ? En effet, la part gérée par l'UMR ne correspond pas toujours au montant total dudit projet. |
| R. | Dans données de caractérisation, c'est la capacité financière de l'unité qui est regardée : donc les sommes effectivement ouvertes pour l'unité. Dans données de production c'est sa capacité à construire et obtenir des projets ambitieux : c'est la totalité du programme. |

| Onglet 9 - Contrats de recherche | |
|---|--|
| Q. | Lorsqu'il s'agit par exemple d'un contrat Etat-Pays (France-Polynésie française) – dont le financement provient pour 50% d'un contrat national et pour 50% d'un contrat avec les collectivités territoriales est-il possible que ce projet apparaisse sur deux lignes du tableau ? Chaque ligne avec une source de financement différente (Etat ou collectivités) et avec le montant de financement correspondant. |
| R. | Oui, bien sûr. |

| Onglet 9 - Contrats de recherche | |
|---|---|
| Q. | Dans quelle case de l'onglet 9 « contrats de recherche » doit-on faire apparaître les financements par les Cancéropôles ? |
| R. | Les cancéropôles sont des GIP, nous proposons de les mettre dans la rubrique Contrats nationaux. |

| Onglet 9 - Contrats de recherche | |
|---|---|
| Q. | Qu'est ce qui est attendu dans la colonne "type de contrat" ? |
| R. | Tout contrat dont tout ou partie de la période d'exécution se situe dans la page calendrier 2016-2021 doit être répertorié (date de signature et ou date de fin dans cette plage). Lorsque qu'un contrat engage plusieurs financeurs (par exemple deux collectivités territoriales) il est conseillé de le signaler dans la rubrique "type de contrat". |

| Onglet 9 - Contrats de recherche | |
|---|--|
| Q. | Nous comprenons l'onglet 9 "Contrats" du fichier des <i>Données de production de la recherche</i> comme devant inclure tous les contrats en cours durant la période de l'évaluation, même s'ils ont été notifiés avant le 01/01/2016. Est-ce bien le cas ? |
| R. | C'est bien cela en effet, |

| Onglet 9 - Contrats de recherche | |
|---|--|
| Q. | Où insérer les projets de recherche financés par une Maison des Sciences de l'Homme (MSH). L'onglet sur les contrats de recherche ne comporte aucune rubrique permettant d'intégrer ce type de financement, qui existe pourtant et qui fonctionne, comme pour les contrats de recherche, sur appel à projet. Il se trouve que nous bénéficions de ce type de financement pour certains projets. Nous devons donc savoir où les mentionner. |
| R. | Pour ce qui relève des financements obtenus dans le cadre des appels MSH, vous pouvez créer au sein du tableau une catégorie "autres contrats" où vous pourrez signaler ces financements. Sur la ligne mentionnant ces financements MSH, vous pourrez préciser entre parenthèses s'ils sont obtenus en réponse à un AAP de la MSH de votre site, d'une autre MSH ou encore d'un AAP du Réseau des MSH. |

| Onglet 10 - Indices de reconnaissance | |
|--|--|
| Q. | Les unités de recherches ont-elles la possibilité de rajouter un champ « Responsabilités administratives dans le tableau de l'Onglet 10 « Indices de reconnaissance » ? |
| R. | L'aspect « responsabilités administratives » est abordé dans la description du profil d'activités dans le DAE notamment pour prendre en compte le « poids de ces responsabilités dans certaines unités ». Si nécessaire, il est tout-à-fait possible d'ajouter une ligne dans l'onglet 10 « Indices de reconnaissance ». |

| Onglet 10 - Indices de reconnaissance | |
|--|--|
| Q. | Il y a des éléments que nous pensons pertinents pour les indices de reconnaissance (onglet 10). Par exemple : * séminaires invités (keynote, invited) dans des conférences internationales * participation à des jurys : présidence de jury (HCERES ...), participation au comité national du CNRS ou CNU * responsabilité: direction d'instituts, de composante (EUR, département d'enseignement, ...), de GDR ... Il n'existe pas de ligne dédiée. Pouvez-vous nous indiquer SVP s'il est possible d'ajouter des lignes pour faire apparaître ces éléments ? Si ce n'est pas le cas, où devons-nous mettre ces éléments dans le document HCERES (portfolio ...) ? |
| R. | Il est tout à fait possible d'ajouter des lignes dans l'onglet 10 pour faire apparaître ces éléments. Vous pouvez également en faire mention dans le DAE ou en annexe du DAE. |

| Onglet 10 - Indicateurs de reconnaissance | |
|--|---|
| Q. | Concernant l'IUF, doit-on indiquer seulement les lauréats depuis 2016, ou ceux qui l'ont obtenu avant 2016 mais dont la durée a couvert une partie de la période 2016-2021 ? |
| R. | L'objectif de toutes les données demandées est de permettre aux unités de montrer au comité tous les éléments permettant de juger de la qualité du travail, et de la visibilité nationale et internationale de l'unité au cours des cinq ans écoulés. Vous devez donc indiquer tous les IUF dont la durée a couvert la période. |

| Onglet 12 - Produits en lien avec le monde économique | |
|--|---|
| Q. | Est-ce que les ANR PRCE doivent être listées dans « contrats R&D industriels » ? |
| R. | Les ANR PRCE montrent la capacité de l'unité à monter des collaborations de haut niveau avec des industriels (reconnues et soutenues par l'ANR). Il est donc tout à fait légitime de les indiquer à cet endroit |

| Onglet 12 - Produits en lien avec le monde économique | |
|--|---|
| Q. | Que sous-entend la ligne "Start-up" : est-ce que la création de Start-up issues du laboratoire doit être mentionnée ? Ou bien est-ce uniquement les contrats obtenus avec des Start-ups ? |
| R. | Il s'agit de renseigner dans cet onglet si le laboratoire est à l'origine de la création de start-up. S'il y a des contrats avec des start-up, cela doit être renseigné dans l'onglet contrats industriels. |

| Onglet 12 - Produits en lien avec le monde économique | |
|--|--|
| Q. | Nous avons par ex un contrat de collaboration entre Inserm Transfert et Beckman Coulter, ou encore un MTA (Material Transfert agreement) avec la Société Novo Nordisk. Est-ce que ces "contrats" sont à inscrire ici ? |
| R. | C'est en effet le type de contrats que vous devez renseigner ici. |

| Onglet 12 - Produits en lien avec le monde économique | |
|--|---|
| Q. | Quelle est la définition d'une chaire industrielle mentionnée dans cet onglet ? |
| R. | Il s'agit d'un accord\convention pluriannuel\le entre l'établissement\l'unité et un ou des industriels (start-up, TPE, PME, ETI, groupes...) sur des objectifs partagés ayant des implications en recherche et en formation et impliquant l'apport de moyens identifiés (RH, investissement, fonctionnement). La chaire est portée par un personnel qui peut être soit recruté spécifiquement ou être déjà employé par l'un des partenaires académiques ou industriels. La chaire peut s'inscrire dans un appel d'offre régional, national, européen... ou résulter d'un conventionnement direct entre l'établissement et le\les partenaires industriels. |

| Onglet 13 - Produits d'expertise scientifique | |
|--|---|
| Q. | Qu'entend-on par rapports expertises techniques (onglet 13 et profil d'activités) ? Cela concerne-t-il les activités de « reviewing » d'articles ? l'évaluation de projets ? |
| R. | L'expertise technique correspond à des activités pour lesquelles il y a une analyse et un apport d'expertise aux pouvoirs publics, industriels... (participation à des instances de normalisation, participation à des conseils scientifiques d'organismes publics, rédaction de notes à destination des pouvoirs publics, etc.). Le reviewing d'article est une activité de recherche. Les rapports d'expertise technique par exemple peuvent couvrir des rapports pour l'Office français de la biodiversité, pour les collectivités territoriales,... |

| Onglet 13 - Produits d'expertise scientifique | |
|--|---|
| Q. | Faut-il indiquer dans rapports d'expertises techniques : * les rapports pour l'évaluation de projets financés par l'ANR, la région, l'Europe ... * les rapports de revue pour les publications scientifiques Si ce n'est pas ici, où faut-il placer ces éléments ? |
| R. | L'expertise technique correspond à des activités pour lesquelles il y a une analyse et un apport d'expertise aux pouvoirs publics, industriels... (participation à des instances de normalisation, participation à des conseils scientifiques d'organismes publics, rédaction de notes à destination des pouvoirs publics, etc.). Le reviewing d'article est une activité de recherche. Les rapports d'expertise technique par exemple peuvent couvrir des rapports pour l'Office français de la biodiversité, pour les collectivités territoriales... Les rapports de revue (activité de "reviewer") peuvent être rajoutées dans l'onglet 8 : activités éditoriales, elles peuvent aussi faire l'objet d'un paragraphe du DAE (domaine 2 référence 1) il peut en être de même pour les activités d'évaluation autres: être sollicité pour évaluer des projets, articles... est un signe du rayonnement et de la reconnaissance de l'unité dans sa communauté. |

| Onglet 13 - Produits d'expertise scientifique | |
|--|--|
| Q. | Expertise technique (pouvoirs publics aux niveaux national et régional, entreprises, instances internationales (FAO, OMS, ...) Le Hcéres inclut-il dans cette question les prestations d'analyses faites pour le secteur académique, industriel, et collectivités ? |
| R. | Si les « prestations d'analyse » sont des activités qui consistent à utiliser les plateaux techniques, les outils de métrologie, les logiciels de l'UR pour le compte de partenaires tiers sans réelle activité de recherche alors cela entre plutôt dans la rubrique : « valorisation, transfert, innovation ». C'est vraiment de la prestation (cela peut être intéressant financièrement, cela permet de "fidéliser" des partenaires pour aller ensuite vers de véritables collaborations mais cela reste d'un apport limité à la science). Si ce sont des activités pour lesquelles il y a une véritable analyse et un apport d'expertise aux pouvoirs publics, industriels... (participation à des instances de normalisation, participation à des conseils scientifiques d'organismes publics, rédaction de notes à destination des pouvoirs publics, etc.) alors c'est une activité d'expertise technique. |

| Onglet 13 - Produits d'expertise scientifique | |
|--|---|
| Q. | Faut-il rentrer les évaluations d'articles et de financement dans l'onglet 13 produits d'expertises techniques ? |
| R. | Il s'agit d'expertises pour des professionnels, donc l'évaluation de projets et de financements ne sont pas à renseigner dans l'onglet 13 Produits d'expertises techniques. |

QUESTIONS SUR LE PORTFOLIO

| Introduction au portfolio | |
|----------------------------------|--|
| Q. | Concernant le chapeau introductif du Portfolio, de 3 500 caractères, doit-on faire un chapeau introduction par équipe ou une seule pour les deux équipes ? |
| R. | Le portfolio étant un élément équipe, il apparaît judicieux de l'introduire équipe par équipe. |

| Taille du Portfolio | |
|----------------------------|---|
| Q. | <p>Un de vos collègues a indiqué comme référence pour la taille des unités les chiffres suivants : jusqu'à 30 permanents pour les "petites" unités ; 30 à 50 permanents pour les unités de taille "moyenne" ; 50 à 100 pour les "grandes" unités ; et enfin plus de 100 pour les "très grandes unités".</p> <p>Pouvez-vous nous confirmer, je vous prie, qu'il s'agit bien des chiffres approximatifs pour définir la taille des unités, afin que nous puissions les communiquer à nos directeurs d'unités ?</p> |
| R. | <p>Pour le Portfolio, les chiffres en fonction de la taille de l'unité sont ceux indiqués dans l'appendice de la trame du document d'autoévaluation pour une unité mono-équipe. Le nombre total d'éléments est conditionné à la taille de l'unité et s'élève à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Unité de petite taille (moins de 19 permanents) : cinq éléments dont au minimum deux publications ; - Unité de taille moyenne (entre 20 et 39 permanents) : huit éléments dont au minimum quatre publications ; - Unité de grande taille (40 personnes ou plus) : onze dont au minimum cinq publications <p>Les chiffres en fonction de la taille de l'équipe sont ceux indiqués dans l'appendice de la trame du document d'autoévaluation pour une unité pluri-équipes. Documents qui sont à télécharger sur le site du Hcéres. Le nombre total d'éléments est conditionné à la taille de chacune des équipes, il s'élève, par équipe, à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - équipe de très grande taille supérieure à 15 permanents : maximum sept éléments dont au minimum trois publications ; - équipe de grande taille : entre 10 et 14 permanents : maximum cinq éléments dont au minimum deux publications ; - équipe taille moyenne : entre 5 et 9 permanents : maximum quatre éléments dont deux publications ; - équipe de petite taille moins de 4 permanents : maximum trois éléments dont une publication ; <p>Pour les unités de recherche ayant plus de 15 équipes, la dimension du portfolio fera l'objet d'un échange avec le conseiller scientifique en charge de l'unité.</p> |

| Taille du Portfolio | |
|----------------------------|--|
| Q. | Le nombre d'éléments du portfolio dépend du nombre de membres permanents (EC et C) dans chaque équipe. Doit-on faire une moyenne/an sur l'ensemble de la période (e.g. en moyenne 7 agents/an sur la période dans cette équipe) ou bien cumule-t-on tous les EC et C sur la période de 6 ans ? |
| R. | Non il s'agit de constituer la taille du portfolio en fonction du nombre moyen d'EC sur la période |

| Format du portfolio | |
|----------------------------|---|
| Q. | Le Portfolio pourra-t-il être un fichier zippé ? |
| R. | Oui comme indiqué dans le document « Repères pour l'autoévaluation » : Il est demandé à l'unité de créer un zip contenant l'introduction du portfolio et les documents le constituant. Pour les documents excédant 50 Mo, l'unité peut créer un lien vers un « cloud » et l'insérer dans le document introduction du portfolio. |

| Format du portfolio | |
|----------------------------|--|
| Q. | Pour les éléments du portfolio, chaque élément doit-il être unique, c'est-à-dire une publication ou un contrat etc., ou un élément peut-il être composite, c'est-à-dire un financement qui a conduit à une ou des publications, un brevet... bref un ensemble de réalisations ? |
| R. | S'agissant du portfolio la composition est à votre choix. Un élément peut être composite comme vous le proposez sans aucun problème. Il s'agira d'un ensemble d'éléments illustrant une réalisation. J'y vois par contre une limite, que cela n'illustre pas la diversité de vos réalisations mais l'argumentation est totalement recevable. |



2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10
hceres.fr

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur